

**Objet : Budget primitif 2019 –
Approbation du budget principal M14 et
du budget annexe transport M43**

**Présentation synthétique retraçant les informations financières
essentielles**

1. Caractéristiques des budgets primitifs 2019 (BP 2019)

Deux budgets sont soumis au vote du Comité Syndical et chaque budget fait l'objet d'une délibération spécifique :

- **Un budget principal** selon la nomenclature comptable M14, qui retrace les activités d'autorité organisatrice de la mobilité du SMT, non assujetties à la TVA ;
- **Un budget annexe** selon la nomenclature comptable M43, qui retrace le service public industriel et commercial qui gère les investissements et l'exploitation du réseau de transports collectifs, à savoir les opérations afférentes à l'activité de transport de personnes, assujetties à la TVA. L'exploitation du réseau de transport fait l'objet d'un contrat de délégation de service public, renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 7 ans.

Budget principal : en 2019, la masse budgétaire globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 92,2 M€ et se répartit de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 20,9 M€ soit 22,7% de la masse,
- Section d'investissement : 71,3 M€ soit 77,3% de la masse.

Budget annexe Transports : en 2019, la masse budgétaire globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 235,5 M€ et se répartit de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 90,7 M€ soit 38,5% de la masse,
- Section d'investissement : 144,8 M€ soit 61,5% de la masse.

A titre de comparaison, le tableau ci-dessous détaille les masses budgétaires votées lors du budget primitif 2018 (vote avec reprise des résultats 2017). Pour 2019, les budgets primitifs sont également votés avec reprise des résultats de l'exercice précédent :

		BP 2018	BP 2019
Budget Transport	Total	379,8	235,5
	Investissement	271,6	144,8
	Fonctionnement	108,2	90,7
Budget Principal	Total	141,6	92,2
	Investissement	127,1	71,3
	Fonctionnement	14,5	20,9

Les budgets primitifs 2019 sont bâtis sans hausse de taux de fiscalité, le taux de versement transport étant maintenu à 1,80% (taux appliqué depuis le 1^{er} juillet 2018).

Par ailleurs, conformément à la stratégie financière définie et présentée lors du débat d'orientation budgétaire pour 2019, une progression de la participation des communautés

d'agglomération membres est prévue, passant globalement de 16,425 M€ en 2018 à 18 M€ en 2019.

L'analyse des masses budgétaires qui suit est réalisée en mouvements réels, de façon consolidée (neutralisation des flux entre les deux budgets).

2. Section de fonctionnement

2.1 Dépenses réelles de fonctionnement consolidées : 88,55 M€

Dépenses réelles de fonctionnement (en €)	BP 2018	Part relative BP 2018	CA 2018	Part relative CA 2018	BP 2019	Part relative BP 2019
Charges à caractère général (011)	66 848 632	84,2%	67 827 568	88,9%	79 020 135	89,2%
dont versements au délégataire	61 009 885	76,9%	62 538 575	82,0%	69 824 000	78,9%
dont circuits scolaires	1 978 729	2,5%	1 497 741	2,0%	1 744 831	2,0%
dont intégration tarifaire	435 716	0,5%	1 069 919	1,4%	751 313	0,8%
dont locations et taxes foncières	1 015 894	1,3%	713 877	0,9%	992 600	1,1%
dont maintenance du mobilier urbain	154 000	0,2%	154 281	0,2%	166 000	0,2%
dont maintenance SLT					643 658	0,7%
dont abonnements électriques DAT et SLT					442 500	0,5%
dont entretien voies bus					1 801 702	2,0%
dont communication	1 232 000	1,6%	883 055	1,2%	940 005	1,1%
Charges de personnel (012)	3 358 529	4,2%	3 248 352	4,3%	2 794 354	3,2%
Autres charges de gestion courante et subventions (65)	2 047 430	2,6%	854 325	1,1%	2 046 973	2,3%
dont subventions d'équipement aux communes et EPCI	587 053	0,7%	415 382	0,5%	574 026	0,6%
dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	310 800	0,4%	335 135	0,4%	339 800	0,4%
Charges financières (66)	3 380 971	4,3%	2 189 570	2,9%	3 240 058	3,7%
Remboursements de VT (014)	600 000	0,8%	71 296	0,1%	90 000	0,1%
Charges exceptionnelles (67)	3 151 825	4,0%	2 082 513	2,7%	1 360 100	1,5%
TOTAL	79 387 387	100,0%	76 273 624	100,0%	88 551 620	100,0%

En complément : les dotations aux amortissements représentent 4,75 M€ au BP 2019, contre 2,68 M€ au BP 2018.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Au BP 2019, le forfait de charges versé au délégataire continue sa progression et s'élève à 69,2 M€ (78,9% des dépenses réelles de fonctionnement).** Cette hausse significative de 2018 à 2019 s'explique par la mise en exploitation en 2019 du nouveau réseau de bus.
- **De nouvelles charges de fonctionnement marquent l'exercice 2019, en lien avec la mise en service des lignes de BHNS :** il s'agit de dépenses de maintenance de la signalisation lumineuse de trafic (carrefours à feux), de dépenses d'entretien des voies dédiées au BHNS et de dépenses d'électricité suite aux nouveaux abonnements pris pour le fonctionnement des distributeurs automatiques de titres (DAT) et de la signalisation lumineuse de trafic. Au total, ces nouvelles charges de fonctionnement représentent 2,9 M€ en 2019.
- **La masse salariale,** comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, diminue en 2019 pour atteindre 2,79 M€, soit 3,2% des dépenses de fonctionnement, contre 3,2 M€ en 2018.

- **Les charges financières** progressent fortement en 2019, en lien avec les importants volumes d'emprunts mobilisés en 2017 et 2018 (respectivement 55 M€ et 143 M€) : elles s'élèvent à 3,24 M€ et représentent 3,7% des dépenses réelles de fonctionnement.
- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** s'élèvent à 2 M€. Il s'agit principalement des dépenses suivantes :
 - Participation versée à RFF pour les travaux connexes ferroviaires au BHNS à Lens : 1 M€ (associées à cette opération, des recettes sont budgétées en 2019 : une subvention de la Région de 0,76M€ et une participation de la Ville de Lens de 0,16M€)
 - Participation versée à la CAHC pour le projet Sainte-Henriette : 0,41 M€
 - Subventions aux communes pour la mise en accessibilité des quais : 0,16 M€.
- Les remboursements de versement transport (atténuation de produit) sont estimés à 90 K€ dans la mesure où, depuis 2018, c'est l'URSSAF qui rembourse directement les entreprises.

2.2 Recettes réelles de fonctionnement : 95,98 M€

Recettes réelles de fonctionnement (en €)	BP 2018	Part relative CA 2017	CA 2018	Part relative CA 2018	BP 2019	Part relative BP 2019
Ventes de produits, prestations de services (70)	5 481 874	6,6%	5 495 766	6,7%	5 751 167	7,0%
Produit de versement transport (73)	57 714 263	69,5%	56 694 889	68,7%	61 196 000	74,2%
Compensation VT versée par l'Etat	624 000	0,8%	709 185	0,9%	715 000	0,9%
Subventions d'exploitation Département/Région	9 112 511	11,0%	9 185 490	11,1%	9 156 071	11,1%
Participation des membres du SMT	9 859 169	11,9%	9 859 171	11,9%	18 000 000	21,8%
Produits exceptionnels	0	0,0%	526 954	0,6%	526 954	0,6%
TOTAL	83 079 747	100,0%	82 511 933	100,0%	95 987 354	100,0%

La principale recette de fonctionnement du SMT est le versement transport. En 2019, la progression des recettes de fonctionnement est essentiellement liée :

- A la progression du produit de versement transport : l'année 2019 sera la première année complète avec un taux de VT à 1,80% (1,70% en 2018).
- A l'évolution de la participation des communautés d'agglomération membres du SMT, qui passe en section de fonctionnement de 9,86 M€ en 2018 à 18 M€ en 2019.

La subvention de la Région pour la prise en charge d'une partie du coût de la gratuité du transport des lycéens est supposée stable (1,9 M€).

3. Section d'investissement

3.1 Dépenses réelles d'investissement consolidées : 164,2 M€ HT

Si les exercices 2017 et 2018 se sont caractérisés par de forts niveaux d'investissements (99,8 M€ puis 201,5 M€), avec la réalisation d'une part importante des études et travaux pour le projet de BHNS, les dépenses d'investissement restent importantes en 2019. En effet, 164,2 M€ HT sont inscrits en dépenses réelles d'investissement en 2019, dont 19 M€ HT sont des crédits reportés de 2018.

Par projet, les principales dépenses d'investissement inscrites au BP 2019 sont les suivantes :

En M€ HT	Réa. 2017	Réa. 2018	BP 2019
TRAVAUX DE LIGNES BULLES 2-6	31,4 M€	42,7 M€	3,6 M€
TRAVAUX DE LIGNES BULLES 1-3	23,6 M€	50,7 M€	20,1 M€
TRAVAUX DE LIGNES BULLES 5-7	2,0 M€	10,2 M€	8,3 M€
OUVRAGE D'ART STE HENRIETTE	0,1 M€	6,0 M€	5,4 M€
OUVRAGE D'ART SALLAUMINES	0,0 M€	0,0 M€	4,2 M€
DEPOT HOUDAIN	2,3 M€	5,3 M€	4,4 M€
DEPOT HENIN-BEAUMONT	0,0 M€	0,3 M€	2,8 M€
BILLETTIQUE - INFO. VOYAGEURS - COURANTS FAIBLES - FIBRE OPTIQUE	3,0 M€	9,7 M€	9,1 M€
41 BUS HYBRIDES	0,0 M€	23,6 M€	0,0 M€
RENOUVELLEMENT DU MATERIEL ROULANT	0,0 M€	3,6 M€	9,3 M€
PROJET HYDROGENE	0,0 M€	1,7 M€	7,6 M€
ECO-POLE GARE DE LIBERCOURT	0,4 M€	0,1 M€	0,3 M€
MAITRISES D'ŒUVRES GENERALES	3,4 M€	3,6 M€	2,4 M€
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	0,5 M€	1,2 M€	0,7 M€
SIGNALISATION LUMINEUSE DE TRAFIC	0,3 M€	4,9 M€	3,7 M€
ACQUISITIONS FONCIERES	4,3 M€	7,1 M€	5,6 M€
DEMOLITIONS	0,4 M€	5,0 M€	2,1 M€
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE	0,0 M€	1,9 M€	3,2 M€
OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	9,9 M€	11,8 M€	22,0 M€
MOBILIER URBAIN	0,0 M€	0,2 M€	0,5 M€
ABRIS VELOS			0,6 M€
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	0,0 M€	0,3 M€	1,8 M€
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	99,8 M€	201,5 M€	164,2 M€

Au BP 2019, le financement du programme d'investissement est assuré par l'inscription des recettes réelles suivantes :

Recettes réelles d'investissement (en € HT)	CA 2018	BP 2019
Emprunt	143 133 467	48 296 020
Opérations pour comptes de tiers	10 848 837	27 333 514
FCTVA		2 229 536
Subventions	32 280 964	82 440 510
TOTAL	188 876 835	160 299 581

L'autofinancement s'élève en outre à 12 M€.

Les balances budgétaires annexées à cette note (annexes 1 et 1 bis) présentent de façon synthétique, par section et par chapitre budgétaire, l'équilibre général des budgets primitifs 2019.

Les annexes 2 et 2 bis correspondent aux maquettes réglementaires des budgets primitifs M14 et M43 pour l'exercice 2019.

Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur les budgets primitifs de l'exercice 2019 tels qu'ils figurent en annexes.